

Chaussée de Waterlooesteenweg 930

Bruxelles 1000 Brussel



**REBETON**  
SINCE 1959

www.rebeton.be - info@rebeton.be

Tel. : 02 373 70 40 - Fax : 02 374 14 28

ACP de la résidence Charlemagne  
c/o BURTONBOY Architects SPRL  
A l'attention de Madame Martha LARSON  
Rue Papenkasteel 24  
1180 BRUXELLES

Bruxelles, le 19 septembre 2023

N/Réf.: YP  
C.28237-1  
Gestionnaire : Monsieur Yves PEREZ Ir.

*Concerne : Immeuble avenue de l'Aulne 108 à 1180 Bruxelles*

Madame,

Faisant suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une nouvelle offre adaptée pour l'exécution des travaux repris sous rubrique. Celle-ci annule et remplace la précédente C.28237 du 28 novembre 2022.



Classe/Klasse 5: D21

ENR./ERK. 03.11.1.2  
RPR-RPM BRUSSEL  
BE 0432.761.045

ING BE39 3100 4156 7519  
Belfius BE17 0682 5134 5821  
BNP PARIBAS FORIS BE49 2100 5620 3771

**REBETON ENTREPRISES S.A. / ONDERNEMINGEN N.V.**



C.28237-1

suite n° 2/12 à notre offre du 19 septembre 2023

N° Article	Désignation	Nature	Unité	Qté	PVU	PVT	Remarques
<b>Remarque:</b>	Les frais résultant des articles ci-après font partie intégrante du forfait de l'Entrepreneur. L'entrepreneur a à sa charge, sans restriction aucune et sans que cette liste soit limitative, les études, toutes les fournitures, travaux, réglages, démarches, prestation, etc. nécessaires pour obtenir les résultats prescrits pour que les installations satisfassent aux conditions imposées et aux règles de l'art.	PM					
<b>Légende</b>	PM: pour mémoire						
	QF: quantité forfaitaire						
	PG: prix global						
	QP: quantité présumée						
	FF: forfait						
	SAJ: Somme à justifier						
	<b>CHAPITRE 00 - REGLEMENTATION RELATIVE AU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL</b>	PM					
	<b>CHAPITRE 1 - TRAVAUX PRELIMINAIRES ET TRAVAUX DE DEMOLITION</b>						
01.01	INSTALLATION DE CHANTIER						
	Les nuisances doivent être limitées au strict minimum, afin de perturber le moins possible les activités habituelles du bâtiment. Les véhicules, toilette, matériaux et équipements doivent être posés ou stockés de façon à ce qu'ils ne puissent s'effondrer, glisser, tomber ou basculer et à ce qu'ils n'empêchent pas la circulation habituelle sur la zone en voirie ou le parking devant l'immeuble. Une zone de chantier devra être délimitée en accord avec le Syndic	PM					
01.01.01	Installation de chantier	QF	FF	1,00	3600,00	3.600,00 €	y compris assurances
	Ce poste « installation de chantier » inclus tous frais découlant de la mise en place et l'utilisation d'échafaudages, des moyens de manutention, grues, des moyens de transport et de matériel de génie civil qu'il juge nécessaire à la réalisation des travaux demandés, et ce y compris le démontage et remontage d'éléments existants à maintenir (exemple : charpente, étanchéité,...)						
	L'entrepreneur dispose sur chantier du personnel de maîtrise qualifié pour la <u>surveillance permanente</u> de ses propres travaux et de ceux de ses sous-traitants						
	Les frais de consommation d'eau et d'électricité, pour ce qui est mise à disposition par le MO sont à charge de l'entreprise. Si l'entreprise nécessite des intensités non disponibles actuellement, l'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour alimenter son chantier par ses propres moyens, et ce sans supplément						
	Ce poste « installation de chantier » inclus tous frais découlant de la mise en place et l'utilisation d'échafaudages, des moyens de manutention, grues, des moyens de transport et de matériel de génie civil qu'il juge nécessaire à la réalisation des travaux.						

C.28237-1

suite n° 3/12 à notre offre du 19 septembre 2023

	L'adjudicataire inclut dans son poste « installation de chantier » tous les frais issus de règlements de police et d'urbanisme locaux ou régionaux découlant de la bonne exécution de son entreprise.						
	Toutes demandes de permis d'environnement ou demandes de déviation de circulation ou d'occupation de voirie sont comprises dans le présent article.						
	L'entreprise évacuera au quotidien tous les décombres et déchets divers issus de son entreprise. Les entreprises portent la responsabilité dans le maintien de la propreté du chantier et du nettoyage final.						
01.01.10	Clôture provisoire	PM					compris dans 01.01.01
	l'entrepreneur place une clôture provisoire pour enclore le chantier. Cette clôture sera pourvue des voies d'accès nécessaires qui pourront être fermées						
01.01.30	Egouts provisoires	PM					
01.01.40	Etat des lieux reprenant au minimum les éléments suivants: -chemins d'accès et plantations, -les façades sud, ouest et est et plus particulièrement: les châssis; les seuils; les garde-corps en acier vitré ou non, les volets, tentes solaires et autres éléments fixes non concernés par les travaux. -les jardins, parking et terrasses au niveau rez-de-chaussée des façades sud, est et ouest, y compris: clôtures, plantations; Les terrasses sur chaque façade et à chaque étage.	QF	FF	1,00	1500,00	1.500,00 €	Tout élément non repris dans l'état des lieux est réputé en bonne état.
01.01.44	Lignes et canalisations souterraines.	PM					compris dans 01.01.01
01.01.45	Implantation des ouvrages	PM					y compris détail constructifs
01.01.90	Dossier As Built	PG	FF	1,00	350,00 €	350,00 €	y compris les informations obligatoires liées à la PEB
	<b>sous total chapitre 1</b>					<b>5.450,00 €</b>	
	<b>CHAPITRE 2- TRAVAUX DE DEMONTAGES &amp; DEMOLITIONS</b>						
02.05.60	Enlèvement des descentes d'eau pluviale	PM					
02.05.61	Enlèvement des descentes d'eau pluviale	QF	FF	2,00	150	300,00 €	démontage pour pose du nouveau parement au niveau du rez de chaussée
02.09	DEMOLITION DES PLANCHERS						
02.09.10	Enlèvement des plinthes						
02.09.11	Enlèvement d'une plinthe <u>Concerne:</u> enlèvement des plinthes à l'intérieur des appartements existants en vue de poser une plaque isolante dans le séjour	QP	m	32,00	26,00		conformité PEB
	<b>sous total chapitre 2</b>					<b>300,00 €</b>	



C.28237-1

suite n° 4/12 à notre offre du 19 septembre 2023

CHAPITRE 4 – NETTOYAGE ET RESTAURATION DE FACADE							
04.01.10	Fourniture et pose de dispositifs d'accès et de protection de la façade					L'usage de l'ascenseur pour les besoins du chantier est strictement interdit	
	Les échafaudages, les moyens de manutention, les moyens de transport et matériel de génie civil doivent être conformes aux lois, Arrêtés Royaux, directives et règlements en vigueur au moment de l'adjudication						
	_Elévation sud - pignon	PG	FF	1,00	9.600,00 €	9.600,00 €	
	_Elévation ouest	PG	FF	1,00	3.800,00 €	3.800,00 €	
	_Elévation est	PG	FF	1,00	3.800,00 €	3.800,00 €	
	_Tour escalier pour accès sécurisé aux étages jusqu'en toiture	PG	FF	1,00	4.300,00 €	4.300,00 €	
04.01.40	Sondage et fixation de pierre naturelle et artificielle						
	Le parement existant devra faire l'objet d'une inspection et recevoir les éventuelles renforts de fixation de sorte à pérenniser les plaques comme support de l'isolation.						
	A. Panneaux de revêtement de façade en pierre						
	_Façade SUD	QF	m <sup>2</sup>	249,52	14	3.493,28 €	
	_Retour EST	QF	m <sup>2</sup>	144,86	14	2.028,04 €	
	_Retour EST, sous zone de balcon	QF	m <sup>2</sup>	27,00	14		
	_Retour Ouest	QF	m <sup>2</sup>	144,86	14	2.028,04 €	
	_Retour Ouest, sous zone balcon	QF	m <sup>2</sup>	27,00	14		
	B. Seuil (adaptation des seuils existants)						
	Les seuils devront être découpés de sorte à permettre leur isolation et limiter l'effet pont thermique. Ces seuils seront remplacés par des seuils en aluminium de bonne dimensions pour recouvrir l'isolant.						
	_Seuil longueur 230cm	QF	p	18,00	142	2.556,00 €	
	_Seuil longueur 160cm	QF	p	18,00	99	1.782,00 €	
	_Seuil longueur 121cm	QF	p	4,00		RDC	
	_Seuil longueur 201cm	QF	p	5,00		RDC	
	_Seuil longueur 300cm	QF	p	2,00		RDC	
04.10.10	Travaux de nettoyage du support par lavage haute pression avec usage préalable d'un produit tensio actif.						
	_Corniche	PG	m <sup>2</sup>	76,37	15	1.145,55 €	en vue d'une remise en peinture
04.10.15	Réparation des bétons en façade y compris décapage, traitement des armatures	QP	m <sup>2</sup>	20,00	250	5.000,00 €	code de mesurage: toute réparation équivaux à 0,5m <sup>2</sup> minimum.
04.20.11	Fourniture et pose d'une peinture hydrofuge colorée à base de résine acrylique en phase aqueuse pour la protection des façades et des murs extérieurs - classe D3, y compris: préparation du support, couche d'accrochage et toutes sujétions pour une parfaite mise en œuvre. Minimum 2 couches pour garantir l'effet couvrant blanc recherché.					Les fiches techniques des produits proposés doivent être jointes à l'offre de l'entreprise.	

C.28237-1

suite n° 5/12 à notre offre du 19 septembre 2023

	_corniche beton	PG	m <sup>2</sup>	76,4	35	2.674,00 €		
	<b>sous total chapitre 4</b>					<b>42.206,91 €</b>		
	<b>CHAPITRE 5 – TRAVAUX DE TOITURE ET EVACUATION DES EAUX DE TOITURE</b>							
05.08	TUYAUX D'EVACUATION D'EAU DE PLUIE							
05.08.10	Tuyaux pour écoulement d'eaux de pluie	PM						
05.08.11	Tuyaux pour écoulement d'eau de pluie en zinc (section identique à l'existant) y compris fixations	QF	m	6,00	87	522,00 €	remplacement des existants entre +1 et Rez	
05.08.21	Souches pluviale en fonte grise (hauteur 1m)	QF	p	2,00	170	340,00 €	y compris pièce de raccord avec conduite d'égout existant	
	<b>sous total chapitre 5</b>					<b>862,00 €</b>		
	<b>CHAPITRE 7 – FERMETURE DE FACADES</b>							
07.03	EBRASEMENT DE FENETRES							
07.03.22	Ebrasement et seuils de fenêtres en aluminium émaillé							
	Aluminium thermolaqué ton RAL Mat à définir. Présente une sous-couche "folio antibruit" en EPDM.							y compris fixation mécanique et joints SIKA entre châssis et seuil
	_Seuil longueur 230cm	QF	p	18,00	342,00	6.156,00 €		
	_Seuil longueur 160cm	QF	p	18,00	238,00	4.284,00 €		
	_Seuil longueur 121cm	QF	p	4	175,45		RDC, sous zone de balcon	
	_Seuil longueur 201cm	QF	p	5	290		RDC, sous zone de balcon	
	_Seuil longueur 300cm	QF	p	2	435		RDC, sous zone de balcon	
07.04	FACADES LEGERES ET REVETEMENTS DE FACADES							
07.04.62	Complexe pour façade avec isolant extérieur							
	Le système d'isolation extérieure de façades (ETICS) doit disposer de l'Agrément Technique Européen (ETA), basé sur l'ETAG 004 et du Document d'Application (TDA) délivré par l'Union Belge des Agréments Techniques (UBAtc). Ces deux documents doivent être présentés à chaque demande							
	Le fabricant du système d'isolation de façades doit être certifié ISO 9001 et ISO 14001.							
	Une garantie décennale peut être conclue avec contrôle par un bureau agréé si l'exécution est réalisée par une entreprise spécialisée reconnue par le fabricant.							
	Les cornières d'angles, entoilages, spots enduits sont inclus dans le prix unitaires							
07.04.62 a	STO THERM MINERAL - épaisseur isolation LM: 16cmSystème d'isolation thermique par l'extérieur optimisé pour la protection contre le feu						La fixation mécanique et le collage doivent résister aux effets du vent lié à la hauteur de l'immeuble (haut)	

C.28237-1

suite n° 6/12 à notre offre du 19 septembre 2023

	Le système comporte les différentes couches: collage sur le support, isolant Laine de roche LR035 en 160mm d'épaisseur, fixation mécanique: cheville et rosace, sous-enduit, armatures, couche intermédiaire, couche de finition avec technologie Lotus Effect (stolotusan)						
	Structure gratté (K) avec film d'agent de préservation contre la formation d'algues et de moisissures/ Granulométrie: K:2,0mm						
	_Façade SUD	QF	m²	249,52	166,00	41.420,32 €	
	_Retour EST	QF	m²	144,86	166,00	24.046,76 €	
	_Retour EST, sous zone de balcon	QF	m²	87,12	166,00		
	_Retour Ouest	QF	m²	144,86	166,00	24.046,76 €	
	_Retour EST, sous zone de balcon	QF	m²	90,72	166,00		
	_Rez-de-chaussée: plafond sous passage couvert	QF	m²	103,02	166,00		
	_Retours de baies (toutes épaisseurs)	QF	m	184,80	56,00	10.348,80 €	toute épaisseur y compris isolation coupure de pont thermique
	_Retours de baies (toutes épaisseurs), sous zone de balcon	QF	m	32,70	56,00	1.831,20 €	toute épaisseur y compris isolation coupure de pont thermique
<b>07.04.81</b>	<b>Complexe plinthe en pierre bleue hauteur 30cm, sur isolation Styrodur épaisseur 10cm . Pierre bleue bleu finition scié épaisseur 3cm Fixation par collage et patte en inox en cas d'absence de talon de support.</b>						
	_Façade SUD	QF	m	13,46	172,50		H: environ 1,6m
	_Retour EST	QF	m	6,00	172,50		H: environ 1,6m
	_Retour EST, sous zone de balcon	QF	m	6,00	172,50		H: environ 1,6m
	_Retour Ouest	QF	m	6,00	172,50		H: environ 0,4cm
	_Retour Ouest, sous zone de balcon	QF	m	6,00	172,50		H: environ 0,4cm
<b>07.04.81</b>	<b>Raccordement isolation avec StoCera plinthe à l'aide du profil de socle à coupure thermique Sto-Isolant PSE 30 SE 032, épaisseur 10cm . Fixation suivant détail du fabricant. Y compris toutes suggestions.</b>						
	_Façade SUD	QF	m	13,46	350,00	4.711,00 €	H: environ 1,6m
	_Retour EST	QF	m	6,00	350,00	2.100,00 €	H: environ 1,6m
	_Retour EST, sous zone de balcon	QF	m	6,00	350,00		H: environ 1,6m
	_Retour Ouest	QF	m	6,00	150,00	900,00 €	H: environ 0,4cm
	_Retour Ouest, sous zone de balcon	QF	m	6,00	350,00		H: environ 0,4cm
07.08	FINITION DES JOINTS						
07.08.20	Ruban d'étanchéité en mousse de polyuréthane	PM	-				compris dans 07.08.41
07.08.22	Fond de joints à prévoir avant pose du joints souple entre crépis et menuiserie ou entre crépis et élément en béton.						compris dans 07.08.41
07.08.41	Jointoiement au mastic élastique à base de polysulfures						

C.28237-1

suite n° 7/12 à notre offre du 19 septembre 2023

	Joint de façade entre élément de façade et les joints de raccordement entre la menuiserie et la façade. Le joint doit assurer l'étanchéité entre menuiserie et crépis sur isolant ou entre crépi et élément structurel type corniche en béton. Les joints sont également prévus dans les angles.						concerne toutes les menuiseries et joints entre crépis et béton ou pierre.
	Mastic élastique à base de polysulfures avec 2 composants suivant la STS 38.03.61.13.2.						
	Le mastic appartient à la classe VI suivant la N.I.T. 107 du C.S.T.C.						
	_Baies façade Sud	QF	m	184,80	18,50	3.418,80 €	
	<b>_Baies façade Ouest et Est sous zone de balcon</b>	<b>QF</b>	<b>m</b>	<b>32,70</b>	<b>18,50</b>		
	_Entre enduit et pierre ou béton	QF	m	104,84	18,50	1.939,54 €	
	<b>_Entre enduit et pierre ou béton sous zone balcon</b>	<b>QF</b>	<b>m</b>	<b>13,20</b>	<b>18,50</b>		
07.08.42	jointolement après maçonnerie de la pierre bleue.	PM	-				compris dans prix des plinthes
	Mastic élastique polyuréthane à 1 composant – 1A+ polymérisant à l'humidité de l'air de teinte gris claire ou gris foncé suivant teinte des pierres.						
	<b>sous total chapitre 7</b>					<b>125.203,18 €</b>	
	<b>CHAPITRE 9 - SOLS</b>						
09.08	PLINTHES						
09.08.60	Plinthes en bois	PM					
09.08.62	Plinthes en MDF hydrofuge	QP	m	32,00	60		Au choix du propriétaire
09.08.62 .BIS	Repose d'une plinthe existante	QP	m	32,00	55		Au choix du propriétaire
	<b>sous total chapitre 9</b>					<b>- €</b>	
	<b>CHAPITRE 10 - MURS</b>						
10.01	CLOISONS DE SEPARATION LEGERE						
10.01.61	Doublage en plaques isolante, épaisseur isolant 10cm de PIR. (Rupture du pont thermique), y compris retours	QP	m <sup>2</sup>	92,00	190		
	Placotherm+ Plaque de plâtre standard Gyproc A ABA de 12,5mm d'épaisseur et d'une couche isolante en PIR collée sur la face arrière épaisseur 10cm. Y compris enduisage et pose des cornières d'angle et finition prêt à peindre.						
	<b>sous total chapitre 10</b>					<b>- €</b>	
	<b>Chapitre 90: TRAVAUX IMPREVUS</b>						

Chaussée de Waterlooesteeweg 930  
Bruxelles 1000 Brussel



www.rebeton.be - info@rebeton.be  
Tel. : 02 373 70 40 - Fax : 02 374 14 28

C.28237-1

suite n° 8/12 à notre offre du 19 septembre 2023

90.2	PRESTATIONS D'OUVRIERS POUR TRAVAUX EN RÉGIE QUI N'ONT PAS ÉTÉ PRÉVUS PAR LE PRÉSENT CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES. LES PRIX UNITAIRES COMPRENNENT, OUTRE LES SALAIRES, TOUTES LES PRESTATIONS DU PERSONNEL DE MAÎTRISE, DE MÊME QUE LES CHARGES ET SUPPLÉMENTS LÉGAUX.						
90.2.1	Prestations pendant les heures normales de travail, les jours ouvrables, par des ouvriers qualifiés 1er échelon.	QP	h	20,00	60,00	1.200,00 €	
90.2.2	Prestations pendant les heures normales de travail, les jours ouvrables, par des ouvriers qualifiés 2er échelon.	QP	h	20,00	65,00	1.300,00 €	
90.2.3	Prestations pendant les heures normales de travail, les jours ouvrables, par des ouvriers non qualifiés.	QP	h	20,00	55,00	1.100,00 €	
	<b>sous total Travaux imprévus</b>					3.600,00 €	
	<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX HTVA</b>					<b>177.622,09 €</b>	
	<b>TVA 6%</b>					<b>10.657,33 €</b>	
	<b>TOTAL TVAC</b>					<b>188.279,42 €</b>	



REBETON ENTREPRISES S.A. / ONDERNEMINGEN N.V.

Classe/Klasse 5: D21

ENR./ERK. 03.11.1.2  
RPR-RPM BRUSSEL  
BE 0432.761.045

ING BE39 3100 4156 7519  
Belfius BE17 0682 5134 5821  
BNP PARIBAS FORIS BE49 2100 5620 3771



Chaussée de Waterlooesteenweg 930  
Bruxelles 1000 Brussel



www.rebeton.be - info@rebeton.be  
Tel. : 02 373 70 40 - Fax : 02 374 14 28

C.28237-1

suite n° 9/12 à notre offre du 19 septembre 2023

## VALIDITE DE L'OFFRE

Cette offre est valable pour un délai de 30 jours calendrier à dater de son émission.

## PRIX

- Les prix fixés ne couvrent que les fournitures et travaux tels que repris dans l'offre, à l'exclusion de tous les accessoires ou prestations autres que celles qui s'y trouvent expressément mentionnés. Les fournitures et travaux supplémentaires éventuels sont facturés suivant les conditions convenues au moment de leur réalisation.

Sauf stipulation contraire, tous les frais de recherche et d'analyse liés à l'enlèvement et à l'évacuation d'amiante éventuellement présente ne sont pas compris dans le prix.

- Les prix fixés s'entendent hors TVA.
  - **6 %** pour des immeubles destinés à l'habitation privée, ou mixte, ayant plus de 10 ans d'occupation. **Dans ce cas, et pour pouvoir bénéficier du taux de TVA réduit, le client est prié de nous renvoyer l'attestation jointe complétée et signée**
  - **21 %** pour des immeubles destinés à l'habitation privée, ou mixte, ayant moins de 10 ans d'occupation ou pour des immeubles destinés à une occupation professionnelle qu'ils aient plus ou moins de 10 ans d'âge
  - **TVA Cocontractant** (TVA CC) pour des travaux pour des sociétés assujetties à la TVA qui utilisent l'immeuble dans le cadre de leur activité économique. **Dans ce cas, le client est tenu de préciser son numéro de TVA :** \_\_\_\_\_
- Les offres sont faites sur base des prix, des charges sociales et des salaires en vigueur à la date de la rédaction de l'offre de prix. Toute fluctuation sera sujette à révision sur base de la formule suivante :

$$p = P * [0,4 * (s/S) + 0,4 * (i/I) + 0,2]$$

p = montant de l'offre réactualisée à la date de la facturation

P = montant de l'offre à la date de l'offre

s = indice des salaires à la date de la facturation

S = indice des salaires à la date de l'offre

i = indice des prix des matériaux à la date de facturation

I = indice des prix des matériaux à la date de l'offre



REBETON ENTREPRISES S.A. / ONDERNEMINGEN N.V.

Classe/Klasse 5: D21

ENR./ERK. 03.11.1.2  
RPR-RPM BRUSSEL  
BE 0432.761.045

ING BE39 3100 4156 7519  
Belfius BE17 0682 5134 5821  
BNP PARIBAS FORIS BE49 2100 5620 3771



Chaussée de Waterlooesteeweg 930  
Bruxelles 1000 Brussel



www.rebeton.be - info@rebeton.be

Tel. : 02 373 70 40 - Fax : 02 374 14 28

C.28237-1

suite n° 10/12 à notre offre du 19 septembre 2023

## FACTURATION

30 % à la commande, sur base de la facture qui sera adressée par nos soins.  
70 % en cours des travaux, par états d'avancements.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

Au grand comptant net – voir article 5 de nos Conditions Générales.

## DELAIS

Début des travaux : à convenir

Durée des travaux : à convenir

## A VOTRE CHARGE

Voir nos conditions générales au verso.

## GARANTIE

Les travaux de réparation du béton, c'est-à-dire les zones localisées d'intervention, sont garantis pendant DIX ANS, à dater de leur achèvement contre l'action classique de la carbonatation. Cette garantie porte sur la réparation, par nos soins, des défauts de mise en œuvre. Elle ne s'étend pas aux dommages subis par le contractant ou par des tiers.

Sont exclues d'office de cette garantie toutes dégradations provoquées par un emploi anormal de l'œuvre traitée par rapport à des conditions normales d'utilisation : chocs accidentels, tassement, manque de stabilité et notamment les fissurations actives, la présence dans le béton d'ettringite, l'attaque d'agents chimiques notamment la présence de chlorure en excès dans le béton d'origine ou par un apport ultérieur lié à des conditions extérieures (taux supérieur à 0,3 %), le manque d'étanchéité, etc.

## REFERENCES

Nous avons exécuté avec le plus grand soin des milliers de travaux similaires dont de nombreux ont plusieurs décennies.

Nous demeurons à votre disposition pour visiter des réalisations antérieures ou des travaux en cours.

Nos travaux sont exécutés par une main d'œuvre hautement qualifiée et sont, en outre, placés sous la surveillance d'un de nos Conducteurs de Chantiers et/ou de nos Ingénieurs Civils.



REBETON ENTREPRISES S.A. / ONDERNEMINGEN N.V.

Classe/Klasse 5: D21

ENR./ERK. 03.11.1.2  
RPR-RPM BRUSSEL  
BE 0432.761.045

ING Belfius BE39 3100 4156 7519  
Belfius BE17 0682 5134 5821  
BNP PARIBAS FORIS BE49 2100 5620 3771



Chaussée de Waterlooesteeweg 930  
Bruxelles 1000 Brussel



www.rebeton.be - info@rebeton.be  
Tel. : 02 373 70 40 - Fax : 02 374 14 28

C.28237-1

suite n° 11/12 à notre offre du 19 septembre 2023

Les matières premières de toute première qualité sont mises en œuvre avec le plus grand soin.  
La plupart de nos chefs d'équipe ont subi, avec succès, une épreuve de réparateur auprès des Services du Ministère de l'Équipement et des Transports, et sont titulaires, à titre personnel, d'une agréation officielle d'applicateur de mortier hydraulique modifié.

Notre entreprise est agréée par le Ministère des Travaux Publics en classe 5 et est enregistrée sous le numéro 03.11.1.2

Notre entreprise est renseignée par :

- la Fédération Belge des spécialistes de la réparation du béton (FEREB)
- le Centre Scientifique et Technique de la Construction (C.S.T.C.)
- le bureau SECO
- l'A.I.B. - VINCOTTE

...

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour accord,

**CEGI srl**

Signature du client  
Date **22/09/2023**

Yves PEREZ  
Ingénieur Civil  
Administrateur-Délégué

La signature du bon de commande implique l'acceptation, sans restriction, des conditions générales.



**REBETON** ENTREPRISES S.A. / ONDERNEMINGEN N.V.

Classe/Klasse 5: D21

ENR./ERK. 03.11.1.2  
RPR-RPM BRUSSEL  
BE 0432.761.045

ING BE39 3100 4156 7519  
Belfius BE17 0682 5134 5821  
BNP PARIBAS FORIS BE49 2100 5620 3771



